

Une nouvelle aristocratie les « Optimates » (les meilleurs) issue des guerres et des conquêtes, groupait les familles riches et influentes, appartenant aux deux anciennes classes sociales : les Patriciens et les Plébéiens.

Après s'être accaparé des dignités et des sièges au Sénat, elle avait aussi usurpé les terres. La classe des capitalistes était née, la classe moyenne cessait d'exister. Elle était réduite à la pauvreté et à l'oisiveté, et réclamait des riches du pain et des jeux.

A côté de ces causes d'ordre social, il y avait un mécontentement général chez les peuples Italiens que Rome tenait sous sa domination. Ils réclamaient le droit de cité en récompense de leur fidélité à la cause romaine durant les guerres puniques. Les Gracques cherchèrent un remède à cette situation injuste.

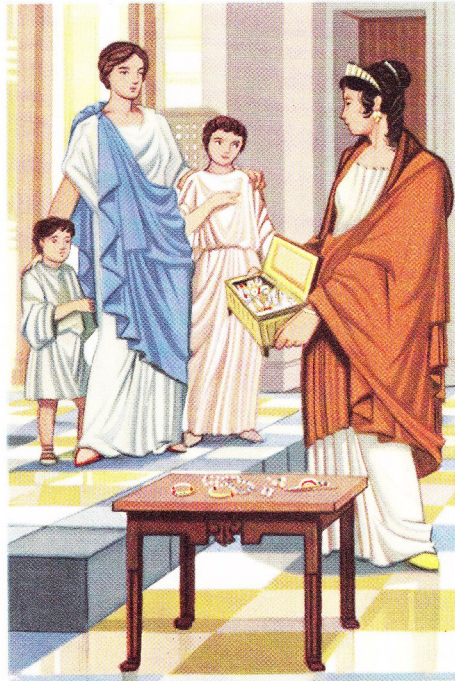
LES GRACQUES. Les deux frères Tibérius et Caius Gracchus, issus d'une famille aristocratique, prirent le parti de la plèbe. Ils étaient les petits fils de Scipion l'Africain. Ils voulurent sincèrement venir en aide aux miséreux et restaurer à leur profit la petite propriété.

Ils furent élevés dans l'amour des lettres, des arts et des idées grecques, comme tous les jeunes nobles de leur temps. C'est dans cette éducation qu'ils puisèrent l'idéal humanitaire qui les inspira constamment, et aussi l'éloquence qui leur permit de tenir tête à l'aristocratie.

Leur mère Cornélie s'était entièrement consacrée à leur éducation. Une dame de sa compagnie ayant fait étalage devant elle de ses bijoux, la pria de montrer les siens à son tour. Cornélie appela ses enfants : « Voilà, dit-elle, mes bijoux et mes ornements ».

On lui érigea une statue de bronze, avec cette inscription « Cornélie mère des Gracques ».

Tibérius Gracchus et la loi agraire (133). L'aîné, Tibérius, était de caractère très doux. Comme il traversait l'Étrurie, il s'apitoya au spectacle de la misère des habitants dénués de tout et remplacés dans leurs cultures par les esclaves des grands. Quand il fut élu Tribun (133) il proposa une loi agraire. Mais le sénat se posant en défenseur des riches qui avaient accaparé le domaine public, fit échouer le projet grâce à la complicité du tribun Octavius, celui-ci ayant frappé la proposition de son veto. Tibérius acculé fit déposer son collègue par des comices tributes et la loi fut votée au prix de cette illégalité. Elle décrétait notamment que nul ne pouvait posséder plus de cinq cents jugera (125 hect.), augmentés de deux cent cinquante jugera par fils, sans que la part d'une famille puisse dépasser mille jugera.



Cornélie et ses enfants